**FORMATION DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX**

**SAISON 2017 2018**

**CAHIER DES CHARGES DE L’ORGANISATEUR**

 **INTRODUCTION**

Le Comité de Basket de la Haute Garonne, organe décentralisé de la FFBB, est en charge des sessions de formation des arbitres départementaux, dans le cadre général de leurs fonctions de promotion, d’organisation et de gestion.

Afin de faciliter ces organisations, le Pôle Arbitres impose un cahier des charges de l’organisateur. Ce dernier est conçu comme un outil d’aide à l’organisation des actions de formation, tout en permettant l’adaptation aux contraintes particulières.

Il est demandé aux associations organisatrices de suivre les indications contenues dans ce document.

**LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D’APPEL A CANDIDATURE POUR LES ACTIONS DE FORMATION DU PÔLE ARBITRES**

A chaque fin de saison, le Pôle Arbitres lance la nouvelle campagne d’appel à candidature pour les actions de formation par l’envoi du courrier d’appel à l’accueil des actions de formations aux présidents des associations départementales. Les associations projetant d’accueillir de telles actions doivent se positionner en renvoyant au Comité Départemental la fiche de candidature dûment renseignée avant la date précisée dans le courrier.

**ETAPES DE LA PROGRAMMATION**

* **Mi-juin**, envoi par le secrétariat aux présidents de la lettre « Appel à candidature pour les actions de formations du Pôle Arbitres »
* **Fin-juin**, les associations candidates à l’organisation doivent s’être déclarées auprès du Pôle Arbitres et du secrétariat du Comité Départemental par l’envoi de la fiche de candidature.
* **Mi-juillet**, le Pôle Arbitres valide les demandes et publie sur le site du Comité Départemental le calendrier et les lieux de formation des arbitres départementaux pour la saison 2017 2018.

**CONCLUSION**

Ce cahier des charges doit permettre la coordination des actions des différents intervenants assurant l’efficacité et le gain de temps dans la gestion de ce dossier. Il garantit également l’harmonisation des conditions d’organisation dans le respect des règles techniques et déontologiques. La qualité des actions de formation permettra d’augmenter le nombre d’arbitres, d’améliorer le niveau de leurs prestations et donc renforcera l’équité et la qualité de nos championnats départementaux.

**STAGE DE PRE SAISON DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX**

**CAHIER DES CHARGES**

L’organisation du stage de présaison des arbitres départementaux constitue une manifestation de rayonnement et de promotion pour le basket dans notre département. Elle créée une véritable action de développement pour notre activité.

Aussi, dans le but d’assurer une organisation de qualité, l’association organisatrice candidate à la réalisation de cette manifestation doit s’engager à assumer les charges suivantes :

**1-DISPOSITIONS MATERIELLES**

* 1. **Structures et équipements :**

L’organisateur doit disposer de deux gymnases et de plusieurs salles de cours durant une période de 2 journées complètes, couvrant la durée de cette manifestation ainsi que d’une salle de réception pour les repas.

Les installations doivent être à la disposition du CDBB31 le jour de la manifestation à partir de 8h00 et jusqu’à 17h00 le jour suivant.

* 1. **Hébergements**

L’organisateur devra confirmer et prouver la présence d’établissements pouvant loger un minimum de 100 personnes dans un rayon de 10 km entourant ses locaux.

 **2- RESTAURATION**

**2-1 Pot d’arrivée**

 L’organisateur devra proposer un pot d’arrivée pour l’ensemble des participants. Le Comité Départemental participera à hauteur de 3 euros par stagiaire.

Le club organisateur devra fournir à l’ensemble des arbitres une bouteille d’eau pour la durée du stage.

**2-2 Restauration**

L’organisateur devra fournir, par ses propres moyens ou en faisant appel à un prestataire extérieur, le petit déjeuner, le déjeuner et le diner pendant la période du stage.

Les repas devront être prévus pour tous les participants dans une même unité de lieu : le Comité Départemental participera à hauteur de 12 euros par repas.

 **3- Matériel pédagogique**

1-1 Le groupement sportif organisateur doit mettre à disposition :

- Des ballons taille 6 et des ballons taille 7

- Des chasubles

- Des vestiaires avec sanitaire et eau chaude

- Un défibrillateur et/ou indiqué le lieu du défibrillateur le plus proche

- Une trousse de premier secours

1-2 Le groupement sportif organisateur devra fournir une sono dans le gymnase pour l’épreuve du test Luc Léger.

 **4- Dispositions diverses**

L’organisateur doit prévoir des bénévoles pour le bon déroulement de la manifestation. Les détails d’application du cahier des charges et la résolution des problèmes qui pourraient survenir donneront lieu à une concertation entre les responsables du Pôle Arbitres et ceux du groupement sportif organisateur

**JOURNEE DE MI SAISON DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX**

**CAHIER DES CHARGES**

La journée de mi saison des arbitres départementaux constitue une manifestation de rayonnement et de promotion pour le basket dans notre département. Elle est une véritable action de développement pour notre activité.

Dans le but d’assurer une organisation de qualité, l’association organisatrice candidate à la réalisation de cette manifestation doit s’engager à assumer les charges suivantes.

**1-DISPOSITIONS MATERIELLES**

**Structures et équipements :**

L’organisateur doit disposer de deux gymnases et de plusieurs salles de cours durant une journée complète, ainsi que d’une salle de réception pour le repas du midi.

Les installations doivent être à la disposition du CDBB31 le jour de la manifestation à partir de 8h00 et jusqu’à 17h00.

 **2- RESTAURATION**

**2-1 Pot d’arrivée**

 L’organisateur devra proposer un pot d’arrivée pour l’ensemble des participants. Le Comité Départemental participera à hauteur de 3 euros par stagiaire.

 Le club organisateur devra fournir à l’ensemble des arbitres une bouteille d’eau pour la durée du stage.

**2-2 Restauration**

L’organisateur devra fournir, par ses propres moyens ou en faisant appel à un prestataire extérieur, le déjeuner pour l’ensemble des participants et des cadres du Pôle Arbitres.

Le repas devra être prévu pour tous les participants dans une même unité de lieu : le Comité Départemental participera à hauteur de 12 euros par repas.

**3- Matériel pédagogique**

Le groupement sportif organisateur doit mettre à disposition :

- Des ballons taille 6 et des ballons taille 7

- Des chasubles

- Des vestiaires avec sanitaire et eau chaude

- Un défibrillateur et/ou indiqué le lieu du défibrillateur le plus proche

- Une trousse de premier secours

 **4- Dispositions diverses**

L’organisateur doit prévoir des bénévoles pour le bon déroulement de la manifestation. Les détails d’application du cahier des charges et la résolution des problèmes qui pourraient à survenir donneront lieu à une concertation entre les responsables du Pôle Arbitres et ceux du groupement sportif organisateur

FICHE APPEL A CANDIDATURE

ACTIONS DE FORMATION PÔLE ARBITRES

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Nom de l’association : |       |
| Nom du responsable :  |       |
| Numéro de téléphone :  |       |
| Courriel :  |       |
|  |
| Nous désirons candidater à l’action de formation :  |
| * Stage de présaison samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017
 | [ ]  OUI [ ]  NON |
| * Journée de mi saison

 dimanche 21 janvier 2018 | [ ]  OUI [ ]  NON |
|  |  |
| Nom du site d’accueil : |       |
| Adresse du site d’accueil : |       |
| Code Postal /Ville : |             |
| Nom de l’hébergement :  |       |
| Adresse de l’hébergement : |       |
| Code poste /Ville  |             |
|  |
| Avez-vous la possibilité d’accueillir une session de formation initiale des arbitres départementaux (Dimanche de 9h-12h) ? |  [ ]  OUI [ ]  NON |

Merci de retourner le document complété **avant le vendredi 30 juin 2017** à l’adresse suivante : [charlesthouin@basketcd31.com](file:///C%3A%5CUsers%5CCharles%20THOUIN%5CDesktop%5Csaisons%20pass%C3%A9es%5C2013%202014%5Cpole%20formation%20technique%20S13%2014%5CP%C3%B4le%20technique%202013%202014%5Csaison%202013%202014%5CFormations%20B%C3%A9n%C3%A9voles%20Tecniciens%5Ccharlesthouin%40basketcd31.com).

Le Pôle Arbitres et le technicien du Comité Départemental en charge des actions de formation prendront par la suite contact avec l’association pour toutes les questions de logistique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux.

 Le Président du Pôle Arbitres Laurent Lacaze